

5951/1/25 REV 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 février 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 février 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet révisé de DÉCISION DU CONSEIL modifiant le protocole n° 5 sur les statuts
de la Banque européenne d'investissement**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes